Association Nationale de Retraités
Groupe Paris
Reconnue d'intérêt Général
100 ans de l'ANR

AIDANTS : CES HÉROS DU QUOTIDIEN QUE LA SOCIÉTÉ NE VOIT PAS. IL EST TEMPS DE LES RECONNAÎTRE !

L'ANR Paris soutient la création d'un véritable statut des aidants.

Ils sont des centaines de milliers, peut-être des millions, à accompagner chaque jour un parent âgé, un conjoint malade, un enfant ou un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils sont présents le matin, le soir, les week-ends, pendant les vacances et parfois même la nuit. Ils aident à se lever, à se laver, à s'habiller, à préparer les repas, à prendre les médicaments, à effectuer les démarches administratives, à se rendre aux rendez-vous médicaux.

Ils sont les aidants.

Pourtant, qui parle réellement d'eux ? Qui mesure leur investissement ? Qui reconnaît les sacrifices qu'ils consentent quotidiennement ? Trop souvent, ces femmes et ces hommes restent invisibles, comme si accompagner un proche allait naturellement de soi, comme si l'amour familial suffisait à faire disparaître la fatigue, les difficultés et les renoncements.

Il est temps de sortir de cette invisibilité !

Une responsabilité quotidienne qui bouleverse des vies

Devenir aidant n'est généralement pas un choix préparé. C'est une situation qui s'impose progressivement ou brutalement, à la suite d'une maladie, d'un accident, d'un handicap ou de la perte d'autonomie d'un proche.

Au départ, il s'agit parfois de rendre quelques services. Puis les besoins augmentent, les interventions se multiplient et l'aide occasionnelle devient une véritable activité quotidienne.

Les conséquences sont considérables.

Certains aidants doivent réduire leur temps de travail, refuser une promotion, interrompre leur carrière ou même abandonner leur emploi. D'autres consacrent une grande partie de leurs revenus aux déplacements, aux équipements, aux aménagements du logement ou aux dépenses non prises en charge.

À ces difficultés matérielles s'ajoute une charge psychologique souvent considérable : inquiétude permanente, fatigue, stress, sentiment de culpabilité, isolement et parfois épuisement physique et moral.

13 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris Tel : 01 45 65 05 96 Mobile : 06 40 48 71 56
Courriel anrparis@orange.fr Site internet : anrparis-75.fr

La vie personnelle et familiale est également bouleversée. Les sorties deviennent rares, les vacances compliquées à organiser, les relations sociales s'éloignent. L'aidant finit parfois par ne plus avoir de temps pour lui-même.

Et lorsqu'il s'agit d'un conjoint, d'un enfant ou d'un parent très proche, comment prendre du recul ? Comment dire que l'on est fatigué ? Comment demander de l'aide sans avoir le sentiment d'abandonner celui ou celle que l'on accompagne ?

Des aidants indispensables, mais trop souvent oubliés

Il existe une profonde contradiction dans notre société. Nous parlons beaucoup de solidarité, de maintien à domicile et d'accompagnement du grand âge. Nous encourageons les familles à prendre soin de leurs proches. Mais nous oublions trop souvent celles et ceux qui rendent cet accompagnement possible.

Les aidants accomplissent des missions qui nécessitent du temps, de l'énergie, de la disponibilité et parfois des compétences particulières. Ils assurent une présence irremplaçable et contribuent au maintien à domicile de nombreuses personnes.

Leur engagement représente également une contribution importante pour la collectivité et pour notre système de protection sociale.

Mais cette contribution reste insuffisamment reconnue. Elle est rarement valorisée, souvent mal compensée et parfois totalement ignorée.

Il ne suffit pas de remercier les aidants ou de saluer leur courage lors d'une journée nationale qui leur est consacrée. Il faut leur donner des droits, des moyens et des protections concrètes.

La solidarité ne peut pas reposer uniquement sur le dévouement des familles.

Un véritable statut des aidants : une nécessité !

La proposition de loi visant à créer un statut des aidants constitue une avancée que nous devons soutenir.

Il est indispensable de donner une véritable reconnaissance à ces personnes qui consacrent une partie importante de leur existence à accompagner un proche.

Cette reconnaissance doit se traduire par des mesures concrètes :

- Une reconnaissance officielle de la qualité d'aidant et des droits qui lui sont associés.
- Une meilleure protection sociale et une prise en compte des périodes consacrées à l'accompagnement.

- Des dispositifs de compensation financière lorsque l'aide apportée entraîne une réduction ou une interruption de l'activité professionnelle.
- Un véritable droit au répit, permettant à l'aidant de souffler sans culpabiliser et sans laisser son proche sans solution.
- Un accès facilité à l'information, à la formation, au soutien psychologique et aux dispositifs d'accompagnement.
- Une meilleure protection des droits à la retraite, afin que les années consacrées à aider un proche ne se traduisent pas par une pénalisation durable.

Il faudra également veiller à ce que ces droits soient accessibles, simples à comprendre et faciles à mettre en œuvre. Un statut qui existerait uniquement sur le papier ne répondrait pas aux attentes des intéressés.

Les retraités sont particulièrement concernés

Pour notre association, cette question revêt une importance particulière.

Nombreux sont les retraités qui deviennent aidants de leur conjoint, de leurs parents très âgés, de leurs frères et sœurs ou d'autres proches. Ils pensaient pouvoir profiter d'une retraite bien méritée, voyager, pratiquer des activités et retrouver une certaine liberté. Mais la maladie ou la perte d'autonomie d'un proche vient parfois bouleverser tous leurs projets.

Ces retraités deviennent alors des aidants à temps partiel ou à temps plein, sans nécessairement bénéficier d'une reconnaissance adaptée à leur situation.

Leur propre santé peut en pâtir. Leur autonomie financière peut être fragilisée. Leur vie sociale peut se réduire considérablement.

Il ne faut pas oublier non plus les retraités qui, au-delà de l'accompagnement familial, continuent de s'investir dans les associations de solidarité et auprès des personnes isolées ou fragiles.

La solidarité est une valeur essentielle que nous défendons. Mais elle doit être partagée et accompagnée par la puissance publique.

L'ANR Paris affirme son soutien aux aidants

L'Association Nationale de Retraités de Paris considère que la reconnaissance des aidants est un enjeu majeur de solidarité et de dignité humaine.

Nous soutenons la création d'un véritable statut des aidants et souhaitons que le Parlement puisse faire aboutir cette démarche avec des droits effectifs, des protections adaptées et des moyens à la hauteur des besoins.

13 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris Tel : 01 45 65 05 96 Mobile : 06 40 48 71 56
Courriel anrparis@orange.fr Site internet : anrparis-75.fr

Nous refusons que ces personnes restent les oubliées de notre système de solidarité. Nous refusons que leur dévouement soit considéré comme une évidence et que leur épuisement soit le prix à payer pour accompagner dignement un proche.

Il ne s'agit pas de remplacer les familles, ni de remettre en cause la solidarité familiale. Il s'agit au contraire de lui donner les moyens d'exister durablement, sans sacrifier la santé, la vie personnelle et l'avenir de celles et ceux qui s'engagent.

Reconnaître les aidants, c'est reconnaître leur travail. Les protéger, c'est protéger aussi les personnes qu'ils accompagnent. Les soutenir, c'est faire progresser toute notre société.

L'ANR Paris le rappelle avec conviction : personne ne devrait avoir à choisir entre aider un proche et préserver sa propre vie.

Les aidants ne demandent pas des privilèges. Ils demandent simplement d'être reconnus, respectés et soutenus. Il est temps de leur donner la place qu'ils méritent !

Daniel GEENS
Président de l'ANR Paris

13 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris Tel : 01 45 65 05 96 Mobile : 06 40 48 71 56
Courriel anrparis@orange.fr Site internet : anrparis-75.fr